

- Évaluer les résultats de chaque opérateur, CTT comprise ;
- Diversifier les réponses judiciaires via une approche plus pragmatique.

La CTT permet également d'apporter une réponse plus efficace face à de jeunes prévenus présentant une consommation problématique de cannabis. Elle engendre aussi une mobilisation efficace face à des profils lourds, une approche multidisciplinaire coordonnée, un effet d'audience et la construction d'un réseau.

7. PERSPECTIVES ET DÉFIS

Au niveau de Charleroi, les objectifs à poursuivre sont :

- Réussir l'intégration des profils les plus lourds tant du point de vue de la toxicomanie que du point de vue de la situation pénale ;
- Créer une réponse spécifique pour les détenus intégrant la CTT, et ce dès la libération ;
- Poursuivre la réflexion, la recherche, le développement de solutions pour des situations plus complexes (ex. : dossiers avec une pluralité d'auteurs).

Au niveau national, l'accord du gouvernement du 30.09.20. a entériné la généralisation des CTT à tous les arrondissements. Par ailleurs, un cadre normatif va être élaboré pour les CTT et plus largement pour les programmes de traitement personnalisés.

En conclusion, cette méthodologie entraîne une refonte des procédures habituelles dans le respect des rôles de chacun. Elle nécessite aussi un partage de connaissances entre les acteurs et une approche multidisciplinaire coordonnée. Enfin, la CTT amène des résultats évaluables et comparables, ce qui la rend porteuse d'espoir.



AVIS AUX INTERNAUTES

Voici les différents liens internet proposés lors de la présentation :

<https://nicc.fgov.be/upload/publicaties/jsjv01fr.pdf>

<https://www.nadcp.org/treatment-courts-work/>

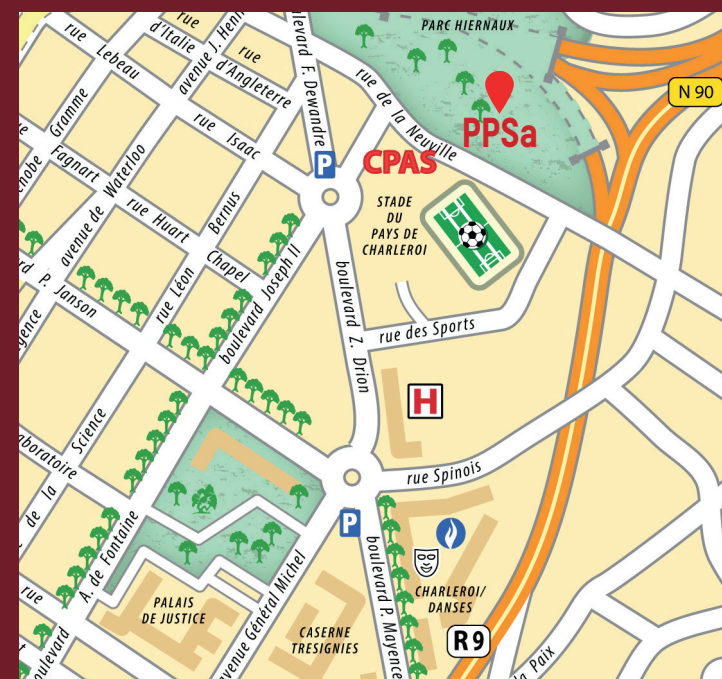
<https://www.ojp.gov/pdffiles1/bja/205621.pdf>

<https://www.youtube.com/watch?v=gkja-yfBxw4>

MISSIONS

Notre mission s'articule en 3 axes de travail :

- Répondre aux demandes d'informations de tout public (adresses, documentation, ...).
- Assurer un soutien psychologique et/ou orienter toute personne touchée de près ou de loin par les assuétudes.
- Mener des actions d'information, de sensibilisation et de formation autour de cette thématique.



INFOS

PRÉVENTION PROMOTION SANTÉ ASSUÉTUDES

Rue de la Neuville, 14-16

6000 Charleroi

Tél. : 071/30.26.56

E-mail :
ppsa@cpascharleroi.be



CPAS
CHARLEROI



PRÉVENTION PROMOTION
SANTÉ ASSUÉTUDES

PPSa

P.RISC.OPE
n°47



CPAS
CHARLEROI



LA CHAMBRE DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE (CTT) DE CHARLEROI : FONCTIONNEMENT ET PREMIERS CONSTATS.



Le 28 janvier 2020, la Chambre de Traitement de la Toxicomanie de Charleroi entrait officiellement en fonction. Monsieur Etienne Davio, juge à la CTT, est venu nous présenter le bilan de ce dispositif après plus de deux ans de fonctionnement et a également abordé les perspectives envisagées.

Nous le remercions vivement pour son apport éclairé et nous vous invitons à lire le compte-rendu de son intervention.

Bonne découverte !

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE* DU 9 JUIN 2022, ANIMÉE PAR MONSIEUR ETIENNE DAVIO, JUGE À LA CTT.

1. ORIGINES DU PROJET

En réflexion depuis 2018, s'inspirant des modèles existant en Belgique (Gand, Anvers) et dans le monde (USA, Canada), la chambre de traitement de la toxicomanie de Charleroi a démarré le 28 janvier 2020.

Ce modèle part du constat d'échecs des réponses « classiques » utilisées dans les dossiers mettant en cause des délinquants-toxicomanes. Cet échec se remarque déjà au stade de la mise en œuvre du suivi probatoire et ce, pour diverses raisons :

- Absence de réponse rapide ;
- Réponses compartimentées et successives ;
- Faible connaissance des interventions des autres acteurs.

Tout ceci entraîne alors un phénomène de récurrence très marqué.

Par ailleurs, avec une expérience de plus de 30 ans au niveau mondial, ce modèle de justice résolutive de problèmes a été largement éprouvé et validé scientifiquement tant par la réduction de la récurrence que par la réduction des consommations et des coûts.

2. MISE SUR PIED À CHARLEROI

Divers éléments ont contribué à la mise en place de la CTT sur Charleroi :

- La Présidente du Tribunal de 1ère instance du Hainaut et le Procureur du Roi de Charleroi se sont positionnés en faveur de la CTT. Madame Coduys, substitut du Procureur du Roi, a également joué un rôle-clé ;
- Une visite des CTT de Gand et d'Anvers, de même qu'un stage d'observation des CTT de Montréal ont été organisés ;
- Le choix d'une coopération forte avec la Maison de Justice de Charleroi a été posé ;
- L'Administration générale des Maisons de justice a décidé de financer la CTT durant 2 ans ;
- Le Barreau de Charleroi a soutenu le projet depuis son origine.

La mise sur pied a donc eu lieu en janvier 2020 et le projet est depuis devenu pérenne.

3. FONCTIONNEMENT

Le principe essentiel du dispositif est de donner une réponse rapide sous la forme d'une prise en charge thérapeutique et sociale, globale et intensive, d'une durée moyenne de 10 mois,

coordonnée par un(e) assistant(e) de justice et supervisée mensuellement par le tribunal.

Au préalable, le Parquet sélectionne les dossiers renvoyés devant la CTT et parallèlement mandate la Maison de justice afin de réaliser une enquête sociale.

Une fois le dossier constitué et l'enquête sociale réalisée, **l'audience d'intégration** est alors organisée. Son objectif est la signature d'un contrat ciblant plusieurs engagements :

- La fin des consommations ;
- Des tests médicaux ;
- Un suivi thérapeutique ;
- La recherche d'un travail/d'une formation.

Les bénéfices attendus sont la réussite de l'accroche thérapeutique et la sortie de la toxicomanie. Il est donc primordial que la coordination soit optimale, notamment pour que le 1^{er} rendez-vous thérapeutique ait lieu rapidement.

Viennent ensuite **les audiences de suivi**. Elles ont lieu tous les mois et sont par la suite espacées, soit plus ou moins 8 audiences par justiciables. Le but de ces séances est de faire un point complet de l'évolution sur la base d'un rapport rédigé par l'assistant(e) de justice. Toutes les personnes concernées prennent la parole : prévenu, assistant de justice, Ministère public, avocat. Les audiences sont à heure fixe et plus ou moins 15 minutes sont consacrées à chaque dossier.

Si des difficultés apparaissent, une procédure d'avertissement est alors mise en place et les conditions sont adaptées.

En fin de processus se déroule **l'audience de clôture** durant laquelle on revient sur les infractions commises et sur les réquisitions initiales du Parquet. On évalue également la réussite du trajet effectué devant la CTT.

Si l'évaluation est positive, des mesures de faveur sont en principe adoptées, avec un objectif d'autonomie. Si par contre, les résultats ne sont pas ceux escomptés, on revient aux peines classiques.

4. QUELS SONT LES DOSSIERS ÉLIGIBLES POUR LA CTT ?

Les dossiers envoyés en CTT concernent uniquement des délinquants toxicomanes, soit des personnes qui développent des activités criminelles comme conséquences de leurs consommations de stupéfiants. Ex. : vols commis, trafics de stupéfiants, racket intrafamilial, ... pour financer sa toxicomanie.

Le renvoi vers la CTT n'a lieu qu'en cas de toxicomanie avérée. Le choix d'un suivi en ambulatoire ou en résidentiel se fait selon la gravité de la situation. Un recours systématique à des tests de contrôle de l'objectif d'abstinence a lieu.

Il n'y a pas de renvoi devant la CTT pour de simples consommateurs.

5. LA CTT DE CHARLEROI EN CHIFFRES A CE JOUR :

- 25 audiences complètes tenues, 8 audiences partielles ;
- 65 dossiers renvoyés devant la CTT :
 - ⇒ 4 enquêtes sociales en cours ;
 - ⇒ 19 dossiers n'ayant pas intégré la CTT ;
 - ⇒ 42 suivis entrepris :
 - 18 suivis en cours
 - 5 suivis interrompus avec jugement de condamnation
 - 19 suivis complétés favorablement avec jugement rendu

6. LES APPORTS DE CE MODÈLE

Le modèle de justice résolutive de problèmes a plusieurs avantages :

- Amener un changement de paradigme ;
- Opérer une concertation et une collaboration étroite entre les différents acteurs : secteur des soins, secteur social et justice ;
- Développer des connaissances spécialisées pour chacun de ces acteurs ;
- Construire des chaînes de prises en charge multidisciplinaires et robustes : repenser les process ;

